

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
 Le 21 juin 2024 Le 1^{er} juillet 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Le 4 juillet 2024 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,
 FERY, HOCHET, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER,
 VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, LEBOURGEOIS, LE
 MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHEL,
 SAINT-MARTIN.

Présents : 21

Votants : 27

Absents :

Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à G.LE MASSON)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	FAUDOT	(excusé pouvoir à X.RICHEL)
Monsieur	SIMON	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)

Vanessa BARNAUD est désignée secrétaire de séance

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Patrick LECAPLAIN, Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer 4 postes à contrat à durée déterminée pour une durée de 2 semaines, du 2 juillet au 16 juillet 2024, à raison de 35h par semaine, pour un surcroît d'activité à la Bibliothèque (*mise en place des puces électroniques*)

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20240701-20240405-DE Date de télétransmission : 08/07/2024 Date de réception préfecture : 08/07/2024

.../...

.../...

CONSIDÉRANT que la rémunération est fixée sur la base du grade d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs :

➤ Filière « **Culture** » :

- ✓ **Création de 4 postes d'adjoints administratifs** à contrat à **durée déterminée** pour une durée de **2 semaines, du 2 juillet au 16 juillet 2024**, à raison de **35h par semaine**, pour un surcroît d'activité à la Bibliothèque (*mise en place des puces électroniques*).
- ✓ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 64131.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **4 juillet 2024**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **4 juillet 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20240701-20240405-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024